



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la réglementation et de l'environnement

ARRÊTÉ

Annonces judiciaires et légales 2016

LE PRÉFET DE SAONE-ET-LOIRE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

N° **DLPE-BRE-2015-56**

Vu la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, modifiée par la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978;

Vu le décret n° 55-1650 du 17 décembre 1955 relatif aux annonces judiciaires et légales, modifié par le décret n° 75-1094 du 26 novembre 1975;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-4981 du 10 novembre 2009 modifié le 14 novembre 2011 fixant la composition de la commission consultative départementale des annonces judiciaires et légales,

Vu l'avis de la commission consultative départementale du 10 décembre 2014 au cours de laquelle les membres ont décidé de procéder à une consultation écrite de la commission, sous réserve que les demandes d'habilitation pour l'année 2016 soient présentées par les mêmes journaux et dans les mêmes conditions;

Considérant que les demandes déposées pour l'année 2016 sont identiques à celles de 2015 ;

Sur la proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1er - Sont habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales à partir du 1er janvier 2016 et au cours de l'année 2016, pour les circonscriptions désignées ci-dessous, les journaux indiqués ci-après :

Insertions valables pour l'ensemble du département de Saône et Loire :

- LE JOURNAL DE SAONE-ET-LOIRE, 9 rue des Tonneliers, BP 134 - 71104 CHALON SUR SAONE CEDEX
- DIMANCHE SAONE-ET-LOIRE, 9 rue des Tonneliers, BP 134 - 71104 CHALON SUR SAONE
- L'EXPLOITANT AGRICOLE, maison de l'agriculture, 59 rue du 19 mars 1962, BP 522, 71010 MACON CEDEX
- LA RENAISSANCE, 13 rue des Deux Ponts, BP 112, 71603 PARAY-LE-MONIAL cedex
- ECODOCS 71, 15 rue St Georges, BP 50065, 71103 CHALON-SUR-SAONE Cedex

Insertions valables pour les arrondissements de Mâcon, Chalon sur Saône et Louhans :

- L'INDEPENDANT DU LOUHANNAIS ET DU JURA, 3 rue des Dodanes, BP 96, 71503 LOUHANS cedex

Insertions valables pour l'arrondissement de Charolles

- LE PAYS ROANNAIS, 12 rue de Sully, 42308 ROANNE CEDEX
- LES NOUVELLES DE SAONE-ET-LOIRE, 6 avenue du général de Gaulle, 71140 BOURBON-LANCY

Article 2 - Pour la même période, l'hebdomadaire "L'EXPLOITANT AGRICOLE DE SAONE-ET-LOIRE" est autorisé à diffuser la publicité des décisions de rétrocession des biens préemptés par les Sociétés d'Aménagement foncier et rural (S.A.F.E.R.).

Article 3 – Conformément à l'article 3 de la loi du 4 janvier 1955 modifiée par la loi du 22 mars 2012, le prix de la ligne d'annonces est fixé chaque année, après avis des organisations professionnelles les plus représentatives des entreprises de presse, par arrêté conjoint des ministres chargés de la communication et de l'économie.

Article 4 - Les annonces de toutes les espèces relatives à la même affaire seront insérées dans le même journal.

Article 5 – Cet arrêté peut faire l'objet dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

Article 6 - Mme la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le procureur général près la cour d'appel de Dijon, aux procureurs de la république du département, ainsi qu'à chacun des directeurs des journaux intéressés et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mâcon le, 17 NOV. 2015

Le Préfet,

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale de la
Préfecture de Saône-et-Loire

Catherine SÉGUIN